

**EXTRAIT DE DELIBERATION
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 29 juin 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-neuf juin à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 22 juin s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain HAGER, Président.

Délégués titulaires :

Mesdames AZEMA-CARLES Emmanuelle, CEBE Sylvie, CONSTANTIN Corinne, GABAUDE Chantal, GARCIA-CORDIER Marie, GIL Martine, JOURDAN Guylaine, MILHAU Sylvie, PALAU Geneviève, PALOMARES Alba, VIALA Angélique, ZELINDRE Monique.

Messieurs BENEZECH Mathieu, BLANQUEFORT Jean, BOSC Alain, BUCHACA Alain, CASTAN Francis, CRISTOL Bruno, DESCHAMPS Guillaume, FARENC Michel, FOREZ Daniel, GALTIER Daniel, GAYSSOT Lionel, GHORRA Nicolas, GUITTARD Jean-Michel, HAGER Sylvain, IZARD Julien, LACAN Thierry, LAPANOUSE Philippe, PLANÇON Jacques, ROQUE Thierry, ROMERO Jacques, ROUGEOT Pierre-Jean, SIMO-CAZENAVE Jean-Pierre, ULMER Jean-Michel, VICENTE Gilles.

Absents : AMEN-LORENTE Marie, BARTHES Daniel, BATALLO Alain, BOUDAL Hervé, DURO Alain, FIS Cathy, GROUSELLE Didier, RIES Joël, VERLET Eric

Suppléants : M. Jean-Michel AVARGUEZ représentant M. Didier GROUSELLE
Mme Monique CROS, M. Julien MADALLE, M. Fabien SCHURRER.

Monsieur BARTHES Daniel donne procuration à Madame GABAUDE Chantal
Monsieur VERLET Eric donne procuration à Monsieur LAPANOUSE Philippe
Madame AMEN-LORENTE Marie donne procuration à Monsieur FARENC Michel
Madame FIS Cathy donne procuration à Monsieur ROUGEOT Pierre-Jean

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Monsieur GAYSSOT Lionel est désigné secrétaire de séance

149-2026 – Demande de subvention complémentaire pour l'élaboration du diagnostic territorial d'accès à l'eau en relation avec la réalisation du PGSSE

(Complément de la délibération 032-2026 du 16 février 2026 - Demande de subvention pour l'élaboration du PGSSE)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'importance de garantir un accès durable, équitable et sécurisé à la ressource en eau pour l'ensemble des habitants du territoire,

Considérant les enjeux liés à l'évolution climatique, à la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau ainsi qu'aux besoins des différents usagers,

Considérant la nécessité de disposer d'un état des lieux précis permettant d'identifier les contraintes, les besoins et les perspectives d'amélioration de l'accès à l'eau sur le territoire,

Considérant que la réalisation d'un diagnostic territorial d'accès à l'eau constitue une étape préalable indispensable à la définition d'une stratégie territoriale et à la mise en œuvre d'actions adaptées,

Considérant les dispositifs d'accompagnement financier proposés par nos financeurs, l'Agence de l'eau, et le Conseil Départemental,

LE CONSEIL

Où l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

AUTORISE M. le Président à solliciter une demande d'aide auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental pour l'élaboration du diagnostic territorial d'accès à l'eau en corrélation avec l'élaboration du PGSSE.

DIT que le Président est autorisé à signer tout document relevant de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,

LE SECRETAIRE DE SÉANCE,

